



# VILLE DE CHAUMES EN BRIE (77390)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

### Date de la convocation

26.07.2018

### Date d'affichage

26.07.2018

Le trente et un juillet deux mille dix-huit, 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François VENANZUOLA, maire.

### Les membres présents en séance :

François VENANZUOLA, Stéphanie DUMENIL, Mohamed ABIDI, Damien LIBERGE, Sandrine GIACOMUZZI, Franck ALCAZAR, Caroline RENOULLEAU, Jean-Paul BONVOISIN, Anny GALMICHE, Olivier CANCHON, Brigitte GONDAL, Céline RUIZ LAVEAU, Laurent LEMAIRE, Michèle TICHIT, Mathieu ARLANDIS, Emmanuel DEPOTS, Marie-Pierre CHEVALLIER, François GONDAL

### Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Nathalie DUTRIUX donne pouvoir à Stéphanie DUMENIL, Emmanuel ANTHOINE donne pouvoir à François VENANZUOLA, Frédéric DE PUTTER donne pouvoir à Céline RUIZ LAVEAU, Eliane NORET donne pouvoir à Mathieu ARLANDIS

### Le ou les membres absent(s) :

Delphine CHAILLOU

Nombre de Membres :	23
En exercice :	23
Présents :	18
Pouvoir(s) :	4
Absent(s) :	1

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Stéphanie DUMENIL

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Budget ville - Vote du budget primitif pour l'exercice 2018

Aucune remarque de la part des membres présents, l'ordre du jour du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **1 – BUDGET VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018:**

**Vu** l'élection municipale partielle qui s'est déroulée en mars 2018,

**Vu** la délibération n°2018-031 relative au compte de gestion, adoptée par l'assemblée délibérante,

**Vu** la délibération n°2018-032 relative au compte administratif, rejetée par l'assemblée délibérante,

**Vu** la délibération n°2018-034 du 3 mai 2018 relative à l'adoption du Budget Primitif pour l'année 2018, votée en déséquilibre,

**Vu** la lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant saisine de la Chambre Régionale des Comptes, par la Préfète de Seine et Marne, uniquement sur le déséquilibre budgétaire, enregistrée par la Chambre Régionale des Comptes le 20 juin 2018,

**Vu** les éléments recueillis par la Chambre Régionale des Comptes le 10 juillet 2018 en mairie, ainsi que les documents communiqués le 4 et 13 juillet 2018,

**Vu** l'avis A-16 rendu par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 23 juillet 2018,

**Vu** le contentieux déposé au Tribunal Administratif par la Nantaise des eaux et la ville réclamant l'application de l'avenant n°3

**Vu** la lettre du Président de la Communauté de Communes Rivières Brie et Château du 4 avril 2018 sollicitant le reversement de la trésorerie relative aux budgets eau et assainissement en ces termes : « *Ce budget annexe communal a été dissous en 2017 et la commune de CHAUMES-EN-BRIE ne s'est pas encore prononcé sur un éventuel transfert d'excédents à la CC Brie des Rivières et Châteaux. A ce jour, la commune de CHAUMES EN BRIE fait parties des deux communes n'ayant pas indiqué leur position quant au devenir de ces excédents. (...) Sans ces transferts (...) la CCBRC sera contrainte d'augmenter d'autant les redevances eau potable et assainissement, impactant ainsi le prix de l'eau sur la commune.* ».

**Considérant** que ce conflit ne peut être réglé, par la Chambre Régionale des Comptes et qu'elle laisse en suréquilibre le BP 2018,

**Considérant** que le compte administratif, bien qu'il soit identique au compte de gestion, a été rejeté par les élus, par son aspect insincère, en l'absence de provisions sur des contentieux avec la Nantaise des Eaux, sur le différend avec Communauté de communes de Brie Rivières et Château, que les restes à réaliser contiennent simplement des recettes de subventions, sans intégrées les dépenses liées à ces dernières,

**Considérant** que le budget Primitif présenté lors de la séance du 03 mai 2018, a été voté en déséquilibre, ne peut reprendre le résultat du compte administratif que le conseil municipal considère comme insincère,

**Considérant** que les observations émises le 10 juillet 2018 par le maire aux représentants de la Chambre Régionale des Comptes,

**Considérant** l'avis de la Chambre Régionale des Comptes pour rétablir l'équilibre du budget 2018, reprenant la proposition votée le 3 mai 2018,

**Considérant** que la Chambre Régionale des Comptes constate que « *les prévisions en dépenses et recettes dans le Budget Primitif voté le 3 mai 2018 n'appellent pas d'observations et apparaissent sincères* »,

**Considérant** que le conseil municipal ne peut pas ignorer les risques financiers de la CCBRC et de la Nantaise des Eaux,

**Considérant** que l'ancienne mandature n'a pas délibéré pour transférer la Trésorerie du budget eau et assainissement à la CCBRC, et qu'il sera nécessaire d'engager une négociation avec l'EPCI,

**Considérant** que l'ancienne mandature n'a pas intégrée dans son exercice 2017, les provisions pour les risques liées avec la CCBRC et la Nantaise des Eaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'intégrer ses risques dans le budget primitif de 2018

**Considérant** qu'il y a lieu de provisionner le contentieux avec la NANTAISE des Eaux au chapitre 67-charges exceptionnelles pour un montant de 310.000 euros,

**Considérant** qu'il y a lieu de suivre la proposition budgétaire de la Chambre Régionale des Comptes, en y intégrant les provisions pour risques, notamment celle du transfert de la trésorerie de l'eau et de l'assainissement réclamé par le Président de la CCRBC, pour un montant 1 328 851,85 euros, répartie pour un montant de 648 716,13 euros en fonctionnement au chapitre 67, et 680 135,72 euros au chapitre 204 en investissement,

**Considérant** que le budget Primitif est sincère et présenté en équilibre,

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **à la majorité** :  
Pour : 17 voix, Contre : 4 voix (M. ARLANDIS, MP CHEVALLIER, F. GONDAL, E. NORET) Abstention : 1 voix (E. DEPOTS).

- **PREND ACTE** que la Chambre Régionale des Comptes a été saisie uniquement pour le budget primitif,
- **PREND ACTE** de l'avis et de la proposition de budget de la Chambre Régionale des Comptes,
- **PREND ACTE** que la Chambre Régionale des Comptes considère que les prévisions en dépenses et en recettes sont sincères,
- **PREND ACTE** que le conseil municipal n'a pas, en 2017, délibéré sur le transfert de la trésorerie relative au budget eau et assainissement,
- **PREND ACTE** du contentieux avec la Nantaise des Eaux,
- **DIT** qu'il est nécessaire de provisionner les charges relatives au transfert de la trésorerie eau et assainissement et du contentieux Nantaise dans le budget proposé par la Chambre Régionale des Comptes pour 2018,
- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'année 2018 pour la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	2 136 977,77 €	2 136 977,77 €
Section de Fonctionnement	4 684 681,13 €	4 684 681,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 821 658,90 €</b>	<b>6 821 658,90 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 24 minutes.

Le Maire  
  
François MENANZIOLA

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

N° DELIBERATION	OBJET
2018-069	Budget ville - Vote du budget primitif pour l'exercice 2018

Feuille de présence  
Conseil Municipal du Mardi 31 juillet 2018

NOM et PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR	
		NOM	SIGNATURE
VENANZUOLA François			
DUTRIAUX Nathalie		M <sup>me</sup> DUMENIL Stéphanie	
ANTHOINE Emmanuel		M <sup>r</sup> VENANZUOLA François	
DUMENIL Stéphanie			
ABIDI Mohamed			
CHAILLOU Delphine			
LIBERGE Damien			
GIACOMUZZI Sandrine			
ALCAZAR Franck			
RENOULLEAU Caroline			
BONVOISIN Jean-Paul			
GALMICHE Anny			
CANCHON Olivier			
GONDAL Brigitte			
DE PUTTER Frédéric		M <sup>me</sup> RUIZ-LAVEAU Céline	
RUIZ LAVEAU Céline			
LEMAIRE Laurent			
TICHIT Michèle			
ARLANDIS Mathieu			
NORET Eliane		M <sup>r</sup> ARLANDIS Mathieu	
DEPOTS Emmanuel			
CHEVALLIER Marie-Pierre			
GONDAL François			

Affiché le :

Retiré de l'affichage le :